

DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ETUDIANTE

ÉDITION 2020

Objet de l'appel à projets

L'Université de Lyon est un site académique d'excellence à vocation mondiale. Labellisée IDEX en 2017, elle est structurée autour de 12 établissements membres et d'établissements associés.

Parmi ses objectifs, l'Université de Lyon porte celui d'encourager ses étudiants dans leur engagement personnel, citoyen et associatif. Le service Vie étudiante (SVE) développe de nombreux dispositifs et actions en ce sens, sur divers champs : santé, accueil, attractivité, handicap, sport, engagement et culture.

Afin de permettre aux étudiants et jeunes diplômés portant un projet artistique d'être accompagnés par des structures culturelles professionnelles des territoires lyonnais et stéphanois, l'Université de Lyon reconduit pour **la deuxième édition le dispositif de soutien et d'accompagnement de la création artistique étudiante**.

L'objectif de ce dispositif est d'encourager et soutenir la professionnalisation des pratiques artistiques des étudiants et jeunes diplômés ainsi que faciliter l'accès aux ressources des lieux et acteurs culturels de création et de diffusion.

Pour mener à bien leur projet, les lauréats de ce dispositif seront accompagnés par une des huit structures culturelles partenaires.

Les structures culturelles partenaires

Pour cette édition 2020, l'Université de Lyon s'est associée à huit acteurs culturels autour de sept disciplines :

- Musique : Le Transbordeur (Lyon) et Le Pax (Saint-Étienne)
- Théâtre et nouvelles écritures scéniques : Le Théâtre Nouvelle Génération (Lyon)
- Arts de la rue : Le Nid de Poule (Lyon)
- Arts visuels : La BF15 (Lyon)
- Littérature : Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (Lyon & Saint-Étienne)
- Cinéma : Entre les mailles (Lyon)
- Danse : Désoblique (Lyon)

Plus d'informations sur les structures partenaires et les types d'accompagnement sur www.universite-lyon.fr/aapartistique

Critères d'éligibilité

- L'œuvre présentée doit être créée ou en cours de création. Elle doit faire l'objet d'une intention ou d'un projet de développement, de production et/ou de diffusion.
- Le projet artistique doit être porté par un (ou des) étudiant(s) en cours de scolarité ou jeune(s) diplômé(s) depuis moins d'un an, constitué(s) ou non en association.
- L'effectif étudiant ou jeune diplômé qui réalise le projet doit atteindre au moins 50% de l'effectif total et dépendre d'un des établissements membres ou associés de la COMUE.
- Le(s) membre(s) du projet doivent s'assurer de leurs disponibilités au cours de l'accompagnement

Modalités de soutien

Chaque structure partenaire propose un type d'accompagnement adapté à son activité, ses ressources et son calendrier. À l'issue de la sélection finale des lauréats, une rencontre de diagnostic est à prévoir entre le(s) membre(s) du projet et la structure partenaire. L'objectif de ce rendez-vous est de préciser l'accompagnement et de définir un parcours d'accompagnement.

Le parcours d'accompagnement est personnalisé et construit entre le(s) membre(s) du projet et la structure partenaire. Il dépend du stade de développement du projet, des besoins et objectifs exprimés par le(s) membre(s) du projet et des disponibilités communes.

Dans le cas où la structure partenaire et le(s) membre(s) du projet ne parviennent pas à adopter un parcours d'accompagnement et un calendrier de réalisation commun, l'accompagnement pourra être proposé à un autre projet candidat.

L'accompagnement se déploie d'avril à décembre 2020. Les rendez-vous peuvent être réguliers comme condensés sur une période plus courte.

Le +

En complément de l'accompagnement à la création, les candidats peuvent postuler à l'accompagnement « entrepreneuriat culturel » proposé par Beelys. Beelys accompagne les démarches entrepreneuriales portées par des étudiants et jeunes diplômés dans tous domaines d'activité en proposant des ressources de formation en entrepreneuriat, mentorat, accès à des fablabs, programmes de mobilité internationale, accès à un coworking...

En savoir plus sur Beelys : www.beelys.org

Modalités de candidature

Les candidatures seront reçues jusqu'au 20 mars 2020, minuit, uniquement par voie dématérialisée via le [formulaire en ligne](#).

La demande devra être instruite en renseignant les différents champs proposés et en ajoutant les documents associés demandés.

Chaque candidature doit être formulée à l'attention d'une structure partenaire. Le projet peut être soumis à plusieurs structures partenaires dans la limite de 2 candidatures par projet.

Chaque structure peut accompagner un à deux projets suivant l'ampleur des projets candidats. Le choix du ou des projets accompagnés est fait par le comité de sélection.

Comité de sélection et comité de pilotage

Le comité de sélection est composé des structures culturelles partenaires et de l'Université de Lyon (Équipe projet). Après réception et étude des dossiers de candidatures, le comité de sélection effectue une pré-sélection de 4 projets maximum par structure.

Les projets présélectionnés convoqués feront l'objet d'une présentation orale de la part du porteur et/ou des membre(s) du projet, à l'attention de la structure partenaire sollicitée et l'Université de Lyon. Au cours de cette commission, la structure partenaire et le(s) membre(s) du projet peuvent commencer à échanger sur le parcours d'accompagnement.

À l'issue des commissions, le comité de pilotage, composé des porteurs et financeurs du dispositif (IDEXLYON, Université de Lyon, Métropole de Lyon et Métropole de Saint-Étienne), s'appuie sur le comité de sélection pour nommer les projets lauréats.

Agenda des commissions par structure (pensez d'ores et déjà à réserver ces créneaux) :

- Le Transbordeur (Lyon) le 08/04/20, entre 14h et 17h30
- Le Pax (Saint-Étienne) le 09/04/20, entre 9h et 12h30
- Centre de formation de danse Désoblique (Lyon) le 07/04/20, entre 14h et 17h30
- Théâtre Nouvelle Génération (Lyon) le 06/04/20, entre 14h et 17h
- Le Nid de Poule (Lyon) le 14/04/20, entre 15h et 18h
- La BF15 (Lyon) le 14/04/20, entre 9h et 12h
- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (Lyon) le 10/04/20, entre 14h et 17h30
- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (Saint-Étienne) le 09/04/20, entre 14h et 17h30
- Entre les mailles (Lyon) le 06/04/20, entre 9h et 12h30

Calendrier

- Lancement le 17 février 2020
- Clôture le 20 mars 2020, minuit
- Étude des candidatures par le comité de sélection
- Envoi des convocations aux commissions le 1^{er} avril 2020
- Commissions du 6 au 14 avril 2020
- Annonce des lauréats le 20 avril 2020

Contact et informations :

Université de Lyon, service Vie étudiante

vie.etudiante@universite-lyon.fr

Partenaires

